
Lettre de Salicetti, en mission dans les Bouches-du-Rhône,
annonçant la mort de Gasparin, lors de la séance du 4 frimaire
an II (24 novembre 1793)

Antoine Christophe Saliceti

Citer ce document / Cite this document :

Saliceti Antoine Christophe. Lettre de Salicetti, en mission dans les Bouches-du-Rhône, annonçant la mort de Gasparin, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 60-61;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39113_t1_0060_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

L'extrait de la présente séance sera adressé en hommage à la Convention nationale.

Pour expédition :

MOLLANDIER, *président*; JOUBERT,
LENOIR, *secrétaires*.

Le secrétaire général du district de Nantua offre la somme de 100 livres qui lui a été déposée entre les mains par plusieurs curés constitutionnels de ce district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du secrétaire général du district de Nantua (2).

Le secrétaire général du district de Nantua, au citoyen Président de la Convention nationale.

Nantua, le 21^e jour de brumaire de l'an II de la République française une, indivisible et démocratique.

« Les citoyens curés constitutionnels ci-après dénommés, ont déposé entre mes mains la somme de cent livres.

« *Savoir :*

« Jantel, curé de la paroisse de Charix.....	20 liv.
« Mermet, curé de Volognat.....	30
« Beroud, curé de Matafelon.....	25
« Frère Jean, desservant de la paroisse de Sontonnax (Sontonnax-la-Montagne).....	20
« Martin-Demarès, ex-capucin.....	5
« Total.....	100 liv.

« Ils ont destiné cette offrande pour les frais de la guerre. Je joins ici cette somme; ignorant à qui j'aurais dû l'envoyer, j'ai pris le parti de te l'adresser parce que tu es plus à même de la remettre dans la caisse qu'il convient, j'ai pensé que c'était à la Trésorerie nationale que j'aurais dû l'envoyer, c'est une peine que je te donne mais elle sera légère, attendu que c'est un don offert à la patrie.

« Je te serai obligé de m'accuser la réception de cette lettre et de la somme y jointe, pour me mettre à même de justifier que j'ai exactement rempli le vœu des citoyens dénommés dans la présente.

« Sois assuré de mon sincère dévouement à la République une et indivisible.

« Salut, fraternité et courage.

« *Le vrai sans-culotte.*

VUILLARD.

Le citoyen Destremont, ci-devant vicaire de Senlis, fait passer sa démission de ministre du culte catholique.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Destremont (2).

« Citoyen Président,

« Le 26 brumaire, j'ai remis à un député qui a bien voulu s'en charger ma démission de ministre du culte catholique, ma lettre a été ou oubliée, ou égarée puisqu'il n'en est fait aucune mention ni dans le *Bulletin*, ni dans les procès-verbaux. Je m'empresse donc de rectifier cette erreur, et vous prie, citoyen Président, d'agréer de nouveau ma démission d'un culte aussi avilissant pour celui qui le remplit, et illusoire pour ceux qui voulaient bien y ajouter foi. Je vous serai très reconnaissant si vous voulez bien, en agréant ma démission, m'en faire avoir acte sur le procès-verbal. Je ne vous remets pas mes lettres de prêtrise, il y a longtemps que la flamme a purgé ces signes impurs de la superstition et de l'imposture.

« Je suis, citoyen Président, votre concitoyen.

« DESTREMONT, *ci-devant vicaire de la paroisse de Senlis.*

« 4 frimaire de la 2^e année de la République. »

Salicetti annonce la mort de Gasparin (3), représentant du peuple du département des Bouches-du-Rhône.

La Convention décrète que sa lettre contient un éloge justement mérité de cet ami de la liberté et sera insérée au « Bulletin » (4).

Suit la lettre de Salicetti (5)

« Au quartier général d'Ollioule, le 23 du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

Mon digne ami, notre respectable collègue n'est plus. J'ai reçu, il y a quelques instants, cette affreuse nouvelle.

« Gasparin n'a pu résister aux fatigues de la campagne; depuis quelques jours, il était à Orange où il a cessé d'exister, dans le sein de sa famille. Je l'attendais, et je reçois la nouvelle de sa mort, je suis seul ici.

« J'ignore s'il était connu de beaucoup de

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 140.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 828.

(3) Le décès de Gasparin avait déjà été annoncé à la Convention à la séance du 27 brumaire an II. — Voyez *Archives parlementaires*, t. LXXIX, p. 386.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 140.

(5) *Bulletin de la Convention* du 4^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (dimanche 24 novembre 1793); *Archives nationales*, carton C 283, dossier 797. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 411.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 140.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 805.

nos collègues; si tous avaient vu à découvert comme moi ce cœur aimant et sensible, cette âme pure, ce caractère loyal et républicain, sans doute la lecture de ma lettre inspirerait les sentiments dont je suis oppressé dans ce moment... Oh! Pourquoi tous ses concitoyens ne lui ressemblaient-ils pas? La République serait depuis longtemps triomphante et solidement établie... L'idée de sa prospérité prochaine, malgré la fureur des traîtres et des tyrans, d'un ami qui fut l'ami si pur, si ardent de la République (1).

« Salut et fraternité.

« SALICETTI. »

La Société populaire du Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire) invite la Convention à poursuivre rigoureusement les traîtres, les royalistes et les modérés, et à exclure de toutes les fonctions publiques ceux qui ont signé des arrêtés liberticides, quand même ils auraient donné leur rétractation.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Laignelot et Lequinio, représentants du peuple envoyés dans le département de la Charente, écrivent que les citoyens de Rochefort sont à la hauteur de la Révolution, et qu'ils s'empresent d'échanger leur numéraire contre des assignats républicains; ils présentent différentes vues d'utilité générale.

Cette lettre est renvoyée au comité d'instruction publique (3).

Suit la lettre de Laignelot et Lequinio (4).

*Laignelot et Lequinio, représentants,
à la Convention nationale.*

« Rochefort, le 28 brumaire de l'an II.

« Ce ne sont pas seulement des préjugés dont triomphent les Rochefortais, citoyens nos collègues; ils savent de plus vaincre leurs passions; ils en donnent aujourd'hui la preuve par l'échange qu'ils font de leur métal pour

des assignats. La citoyenne administratrice des orphelins nous est venue apporter 2,000 livres en écus en nous priant de lui faire délivrer des assignats républicains pour cette valeur; le citoyen Delille, maire, 3,000 livres; le citoyen Jamot, ci-devant frère-larme (*sic*), 9 francs, et plusieurs autres (1); nous avons fait verser les sommes chez le receveur du district qui va les faire passer à la Trésorerie nationale. Nous ne doutons pas que l'exemple de ces vrais républicains ne soit bientôt imité dans toute la France comme il l'est pour la destruction de la charlatanerie presbytériale, et qu'en peu de temps tous les Français, renonçant à l'ancienne habitude qu'ils tenaient du gouvernement royal, ne vous demandent la suppression de toute monnaie métallique autre que les gros sols. Quant à nous, citoyens nos collègues, ce que nous observons nous fait regarder cette mesure comme essentielle au bonheur de la République; tant que de l'or et de l'argent concourront dans la circulation avec les assignats, jamais ceux-ci n'auront tout le crédit qu'ils doivent obtenir et qu'il est essentiel de leur procurer. Dans les campagnes, la loi de la taxation semble arrêter toutes les denrées et les villes manquent d'approvisionnement; décrétez que les monnaies d'or et d'argent n'aient plus cours et vous allez voir tout se niveler sans peine et les approvisionnements se rétablir partout; mais ayez soin aussi de prendre des mesures pour fixer la valeur du marc métallique sans quoi l'on vous ferait des lingots de tous les écus. Les circonstances nous ont dicté ces réflexions: c'est à vous à juger de leur valeur, mais si vous ne les approuvez pas, vous croirez du moins que nos intentions sont bonnes.

« Nous vous annonçons avec une grande satisfaction que la Société populaire de Rochefort a nommé dans son sein plusieurs prédicateurs de morale qui vont vicarier dans les campagnes des districts voisins et que ces apôtres de la raison lui font partout des prosélytes; si l'on avait pris cette mesure dès le commencement de la Révolution, nous n'aurions point eu de Vendée; le peuple est partout le même et les courses que nous avons faites nous prouvent que, même dans les coins les plus isolés, il se rend à la raison dès qu'on la lui parle avec simplicité et fraternité sincère.

« LAIGNELOT: LEQUINIO. »

La Société populaire de Nérès félicite la Convention sur ses travaux: l'invite à rester à son poste et fait don, pour les frais de la guerre, de la somme de 584 liv. 10 s.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

(1) Cette phrase est textuelle dans l'original. Il faut sans doute, comme l'a fait M. Aulard, rétablir les mots: ... *était celle d'un ami qui fut*, etc.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 140.

(3) *Procès-verbaux*, t. 26, p. 140.

(4) *Archives nationales*, carton F⁷⁷, 1007, dossier 1205. Le *Moniteur universel* (n° 66 du 6 frimaire an II [mardi 26 novembre 1793] p. 267, col. 2) reproduit le texte des *Archives* avec quelques légères variantes. M. Aulard à son tour, dans le tome 8, p. 602, de son *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, reproduit le texte du *Moniteur*.

(1) Dans le *Moniteur*, ce passage est ainsi reproduit: « ... le citoyen Delisle, maire, 3,000 livres; le citoyen Chevillard officier de marine, 300 livres; le citoyen Jamot, ci-devant frère carme, 900 livres, et plusieurs autres. »

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 141.